

COUR D'ASSISES. 30 et 17 ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'un quinquagénaire aux Sables

Après trois jours de procès, les deux ténentaires accusés du meurtre d'un homme de 56 ans, en juin 2019 aux Sables-d'Olonne, n'ont pas écopé de la même peine pourtant réclamée par l'avocat général.

Mathieu Rabaud, 33 ans. Dimitry Bugeard 27 ans. Ils sont sur le banc des accusés pour répondre du meurtre de Marc, frappé à mort au cours de la nuit du 22 au 23 juin 2019 sur fond d'une alcoolisation massive.

Mathieu Rabaud est colocataire de la victime, connue de tous sous le prénom de Marco. Dans le petit appartement de la rue Joseph-Bénatier, à la Chaume, Dimitry Bugeard y passe de temps en temps pour vendre de la cocaïne à Mathieu. C'est ce qui s'est passé en cet après-midi du 22 juin.

Les trois hommes décident d'une partie de pétanque. Elle est arrosée avec un pack de 24 bières. Fin de journée, achat d'un nouveau pack. Retour à l'appartement, on joue à caps, « jeu idiot d'alcoolique », avoue Dimitry Bugeard. D'autant plus que les vapeurs d'alcool délient les langues. Mathieu Rabaud s'en prend alors à Marco, lui reprochant « sa mauvaise hygiène de vie ». Il envoie une

gifle à Marco. Dimitry Bugeard tente de s'interposer, Marco lui adresse « des mauvais propos ». Le quinquagénaire est giflé par celui qui voulait le défendre, une lèvre éclate. C'est la fin de la première scène de violences.

Une « pulsion meurtrière »

« On a continué à jouer aux caps », affirment les deux hommes. Le temps passe, il est une heure du matin. Plus de bière. Ils commandent une bouteille de rhum auprès d'un magasin qui livre à domicile.

Marco se vante d'être mangeur de piment. Il le prouve en avalant un. Il a très chaud, Dimitry Bugeard va remplir un sceau d'eau dans la salle de bains et le balance sur Marco. Nouvelle altercation, encore des coups.

Marco « était un travailleur. Il a été cuisinier dans le célèbre restaurant de la Tour d'Argent à Paris. Il a eu un accident de ski, un pied mal soigné, il est handicapé », rappelle M^{re} Stéphanie Guédo, partie civile. Mathieu Rabaud ne se prive pas pourtant de lui écraser son pied. Marco se réfugie sur son clic-clac. Le longue agonie commence. « Elle durera six heures, jusqu'à la mort », répète l'avocat général Eric Bret en se référant aux constatations du

médecin légiste : « 54 blessures externes, principalement au visage, sans compter les lésions internes ».

Mathieu Rabaud relate les faits : « J'ai donné la mort à Marco volontairement. C'est moi qui ai donné la majorité des coups. Je lui ai piétiné le ventre et la tête, je lui ai fait une compression du cou avec mon pied. Oui, je lui ai écrasé une cigarette dans le nombril. J'ai eu une pulsion meurtrière. Je ne sais pas pourquoi, je voulais qu'il meure. »

Il reconnaît, comme au premier jour du procès « être l'auteur principal » des faits. Dimitry Bugeard reconnaît « quelques coups en début de soirée, mais qui n'ont pas provoqué la mort », affirme son conseil M^{re} Esthère Gallardo.

Parcours et personnalités similaires

La cour ne doit pas s'attacher qu'aux faits. La connaissance de la personnalité des deux accusés est primordiale.

Ils disent avoir eu « une enfance heureuse ». Scolarité dans des écoles primaires de l'agglomération sablaise, collègue aux Sables pour l'un, à Moutiers-Mauxfaits pour l'autre, puis lycée à la Roche. Adolescent, Dimitry Bugeard apprend le cancer de sa mère qui en décèdera.



L'avocat général Eric Bret avait requis 30 ans de réclusion criminelle pour les deux accusés. La cour l'a suivi pour un seul. YB

Parcours similaire pour Mathieu Rabaud, c'est son père qui perdra la vie.

Pour le premier, la délinquance arrive. Il passe devant la justice quatorze fois, incarcéré notamment pour deux braquages de bureaux de tabac aux Sables. Pour les deux, drogues et alcool sont leur quotidien.

« Perdre son père et sa mère, ça justifie des violences ? », tonne l'avocat général. Eric Bret s'adresse à la cour : « Dans ce dossier, vous avez à faire à des menteurs, des toxicomanes qui n'arrêtent pas de

se contredire. Tous deux ont frappé, se sont acharnés sur la victime qui ne leur avait rien fait. » Il rappelle que l'expert psychiatre avait conclu « à un déchaînement animal ». Qui a fait quoi ? « Ils ont une responsabilité identique, c'est un acte unique dans sa globalité ».

30 ans de réclusion criminelle pour les deux sont donc requis.

« Assumer seulement ce que l'on a fait »

La partie civile qualifie les deux accusés de « persona-

lités asociales cherchant la destruction des autres ». Ici, « on veut faire mal, on veut se venger, torturer, massacrer pour rien ». Mais aussi « humilier. On jette de la nourriture sur la dépouille de Marco. Pour eux, il n'était qu'une poupée de chiffon. Leurs traits de personnalité ne se soignent pas. »

M^{re} Gallardo est formelle : « Vous devez tenir compte de qui a fait quoi. Ce ne sont pas les claques données par mon client qui ont provoqué sa mort, c'est l'étranglement causé par le pied sur le cou. Marco est mort d'asphyxie provoquée par Mathieu Rabaud. Non, Dimitry, malgré son passé, son implication, n'est pas un sale type, ce n'est pas un menteur. Ce n'est pas un "drogué un jour un drogué toujours" comme l'affirme le ministère public ».

M^{re} Cécile de Olivera constate « la honte, les échecs » de Mathieu Rabaud. « Il regrette profondément, il est sincère. Il assume ce qu'il appelle sa pulsion meurtrière ».

M^{re} Gallardo a été entendue. Des 30 ans requis, la cour a condamné Dimitry Bugeard à 17 ans.

Aucune excuse pour Mathieu Rabaud : 30 ans de réclusion criminelle.

● Yvan BAUDOUIN